



**Fabrice PANNEKOUCKE**  
1 esplanade François Mitterrand -  
CS 20033 -  
69269 LYON Cedex 02

Le 11 juillet 2025

**Objet** : Transport scolaire pour les collégiens et les lycéens devenu payant

Monsieur le Président,

À la rentrée 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes met fin à la gratuité des cars scolaires pour l'ensemble des collégiens et lycéens, en généralisant un tarif unique de 120 € par élève sur les 4 départements qui bénéficiaient jusque-là de la gratuité soit : l'Ain, l'Isère, l'Allier et la Drôme. Pour les autres le tarif devient le même s'ils étaient en deça de 120€, et reste plus haut si ce n'était pas le cas.

Cette mesure, vous la justifiez dans une volonté d'harmonisation, et afin de « *mettre progressivement tout le territoire régional sur un pied d'égalité* ». En contrepartie du transport scolaire devenu payant, les collégiens et lycéens auront accès gratuitement aux TER et cars régionaux. Cette justification cependant, fait fi des conséquences de cette décision, aggravant des inégalités sociales, territoriales et scolaires. Cette « harmonisation sans équité » pénalise les foyers modestes et multi-enfants, qui pourraient être amenés à arbitrer entre transport, cantine et autres dépenses essentielles. Pour beaucoup, 120 € par enfant, c'est un nouveau budget à trouver... ou auquel renoncer, qu'ils ont appris tardivement en cette fin d'année scolaire. Pour d'autres, habitant de petits bourgs enclavés de "l'arrière pays" drômois, ces coûts supplémentaires pour le seul bus qui traverse souvent le village incitera sûrement à faire des économies sur d'autres postes, se loger ailleurs, voire à ne pas s'installer là où c'est déjà souvent si compliqué de se battre pour le maintien des classes.

Le tarif proposé de 10 € par mois (120 €/an) ne représente par ailleurs que 8 % du coût réel du transport ( $\approx 1\,500$  €/élève/an) selon le conseiller régional LR de l'Ain Alexandre

Nanchi, dans un article de France 3 Région en date du 16 avril 2025. Il est donc évident qu'il s'agit avant tout d'un choix politique avant d'être un choix budgétaire.

Pourtant, il existe des alternatives, qui pourraient garantir un équilibre budgétaire pour la Région tout en adaptant les tarifs aux situations des familles.

Parmi elle, nous pouvons citer:

- Gratuité pour les plus précaires : maintien de la gratuité pour les foyers dont le quotient CAF/MSA est inférieur à un certain seuil
- Contribution progressive selon les revenus : Avec un barème modulé par exemple, 50 €/an pour les QF intermédiaires, 120 €/an pour les QF élevés, et dégressivité renforcée dès le troisième enfant transporté.
- Réductions familles nombreuses : dès deux enfants payants, une remise supplémentaire de 20 % par enfant.

**Nous, élu-es, parents, sommes aux côtés** des associations de parents d'élèves, syndicats et collectifs citoyens qui se mobilisent pour que la rentrée 2025 se passe sereinement et que chaque enfant drômois qui en a besoin puisse se rendre dans son établissement en transport collectif, garantissant ainsi le droit de toutes et tous à l'éducation.

Nous demandons que cette mesure soit réformée afin de ne pas renforcer les inégalités territoriales et de ne pas creuser les inégalités sociales dans notre territoire drômois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Marie POCHON**  
Députée de la Drôme